

DÉCISION DU MAIRE
N° 2025/018

CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'HÉBERGEMENT
CATALOGUE EN LIGNE MICROBIB
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/094 donnant délégation de pouvoir au Maire pour prendre les décisions en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Afin d'assurer la maintenance et l'hébergement du catalogue en ligne MICROBIB de la bibliothèque municipale ;

D É C I D E

ARTICLE 1 : de **CONCLURE** un contrat avec la Sarl MICROBIB, sise 1A route des Champs 17920 BREUILLET, afin de lui confier la maintenance et l'hébergement du catalogue en ligne MICROBIB de type CMS JOOMLA – PORTAIL MONOSITE – pour la bibliothèque municipale.

ARTICLE 2 : Le contrat est fixé à 12 mois et prend effet à compter du 27/04/2025. Il est renouvelable par reconduction tacite pour une durée d'un an sans que sa durée globale puisse excéder 3 ans.

ARTICLE 3 : Le montant annuel de la redevance est fixé à 171,00 € HT (tarifs 2025).

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera publié sur le site Internet de la Mairie.

THÔNES, le 4 mars 2025.

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DECISION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE - 4 MARS 2025
ET PUBLICATION LE 4 MARS 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

